

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 582-2026

Avis est par la présente donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 13 avril 2026, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 582-2026, édictant un code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 16^e JOUR DU MOIS D'AVRIL
2026**

(Original signé)

Vianca Moreno

Directrice générale adjointe et greffière